

En résumé:

- À destination des associations et professionnels du secteur de la restauration, des producteurs de produits cidricoles et naturels et des artisans d'art.
- Date limite d'envoi des candidatures : **26 mai 2025**

Publié le 9/05/2025

Appel à candidatures stands de restauration et de produits naturels autour de la pomme.

pour la manifestation Journée de la pomme dans le parc du Château de Martainville le dimanche 28 septembre 2025.

CONTEXTE

Depuis 2019, le Château de Martainville organise une manifestation dédiée au verger et à la pomme. L'évènement intitulé *Journée de la pomme* vise à faire découvrir aux visiteurs par différentes animations l'un des symboles de la Normandie : la pomme et ses variétés anciennes normandes. Dans le cadre du verger du Château de Martainville, le visiteur est amené à découvrir et développer une sensibilité à l'environnement autour de la thématique de la pomologie et des produits cidricoles. Les exposants devront proposer à la vente des produits transformés ou non, autour de la pomme et des produits cidricoles.

Le Château de Martainville propose des animations et des ateliers dans le parc, le verger et le rucher. Les animations et stands de vente visent à faire découvrir l'histoire des vergers en Normandie et les produits artisanaux qu'ils soient gastronomiques ou artistiques autour de la thématique de la pomme et de la nature.

Afin de répondre à une forte demande, le Château de Martainville proposera à ses visiteurs la possibilité de faire l'acquisition auprès de producteurs locaux de produits naturels du verger tels que des pommes locales, des produits cidricoles, du miel, des confitures, des sirops de fruits, légumes, mais également des créations artisanales ou artistiques à base de produits naturels ou d'inspiration de la nature.

Enfin, le site souhaite donner la possibilité de se restaurer dans l'enceinte du parc grâce à la présence de deux stands ou Food truck de produits sucrés et de boissons le dimanche 28 septembre de 14h à 18h30 pour l'organisation de la Journée de la pomme.

La manifestation se déroule de 14h à 18h30. En 2024, la manifestation a attiré plus de 2000 personnes sur l'après-midi.

Cahier des charges et candidature

Le statut des candidats.

L'appel à candidature s'adresse aux associations et professionnels du secteur de la restauration, mais également à des producteurs de produits naturels transformés ou non, ainsi qu'à des artisans d'art. Les professionnels peuvent exercer sous différents statuts selon la nature de leur activité. Le candidat déclare avoir souscrit une assurance de responsabilité civile et multirisque, couvrant la responsabilité qu'il peut encourir vis-à-vis des tiers dans le cadre de ses activités d'organisateur et producteur de manifestation. Le candidat en donnera justification au Département.

Les stands de produits naturels ou artisanaux.

Le candidat devra organiser son espace et apporter son matériel et ses denrées afin d'assurer la bonne tenue de son stand. Le Département met à disposition de l'exposant un espace sous tente de 3 X 3 mètres avec tables et chaises selon la fiche technique, ainsi que la mise à disposition de l'électricité sous condition d'avoir renseigné au préalable ses besoins et types d'appareils à alimenter.

Les ventes réalisées par les exposants au cours de cette manifestation ne donneront lieu à aucun reversement au Département de la Seine-Maritime. Le prestataire doit indiquer les prix proposés pour la vente de ses produits.

Le Département de la Seine Maritime décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de matériel durant les heures d'ouverture. Le prestataire est responsable de son stand et de ses biens.

Le véhicule de l'exposant sera stationné sur le parking intérieur. L'accès au site en véhicule ne sera autorisé que durant les heures définies pour le montage (entre 10h et 13h30 le dimanche 28 septembre 2025) et démontage (à partir de 18h30) et l'exposant devra stationner sur le parking extérieur (sauf en cas de Food Truck).

Le stand de restauration

Le candidat devra proposer une restauration sucrée avec des spécialités à base de pommes locales, pour un public familial. Il aura également la possibilité de proposer des boissons fraîches et chaudes, voire des boissons locales alcoolisées tels que cidre et poiré. Le candidat devra alors déposer une demande d'autorisation en mairie pour ce type de débit de boissons.

Le candidat devra organiser son espace et apporter son matériel et ses denrées afin d'assurer la bonne tenue de son stand. Le Département met à disposition de l'exposant au choix, un espace sous tente de 3 X 3 mètres avec tables et chaises, ou bien un espace sous cabane fixe ou encore un emplacement nu pour un food-truck, ainsi que la mise à disposition de l'électricité sous condition d'avoir renseigné au préalable ses besoins et types d'appareils à alimenter.

L'occupation du Domaine Public.

Une convention d'occupation du domaine public entre l'exposant et le Département de la Seine - Maritime sera conclue avant le début de la manifestation. Le montant de la redevance d'occupation du Domaine varie en fonction de la surface occupée.

Surface d'occupation sans électricité	Tarification
Jusqu'à 9 m ²	28€
De 10 à 14 m ²	35€
De 15 à 18 m ²	50€
De 19 à 25m ²	70€
De 26 à 50 m ²	100€
Surface d'occupation avec électricité	Tarification
Jusqu'à 9 m ²	55€
De 10 à 14 m ²	65€
De 15 à 18 m ²	85€
De 19 à 25m ²	100€
De 26 à 50 m ²	125€

Le règlement de la redevance sera effectué le dimanche 28 septembre 2025, au moment du montage de la manifestation. Le dossier de candidature devra être envoyé à l'adresse suivante avec pour objet « Appel à candidatures stands de restauration et de produits naturels autour de la pomme. Château de Martainville »

caroline.louet@seinemaritime.fr **avant le 26 mai 2025 à 16h**

Modalités de sélection :

Les candidatures seront examinées par un comité de sélection, au regard notamment des éléments suivants :

- Disponibilité jours de présence,
- Références en matière de production et de participation à des événements culturels,
- Qualité des produits proposés à la vente,
- Fabrication avec des produits locaux,
- Proposer 2 modalités de paiement pour le public,

Contact / Renseignements :

Musée des Traditions et Arts Normands-Château de Martainville
Caroline LOUET, Directrice caroline.louet@seinemaritime.fr

Fiche de renseignement.

VOTRE ENTREPRISE	
NOM	
SIRET	
Mail	
Adresse	
Activité principale	
Spécialités	
Vos références	
Paiement accepté en espèces	Oui/non
Paiement accepté en carte bancaire	Oui/non
Paiement accepté en chèque	Oui/non
Tarification occupation du domaine public	<input type="checkbox"/> Tente avec matériel, sans électricité : 28€ <input type="checkbox"/> Tente avec matériel, avec électricité : 55€
Nombre de tables (longueur 180 cm)	
Nombre de chaises	
Nombre de grilles	
Besoin en électricité (mentionnez la puissance électrique/type de matériel)	
Besoin en eau	
Autres	